

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5709**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Extension de l'IUT B - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant -
Autorisation de signer un avenant de substitution

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 12 novembre 2007

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Calvel, Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, M. David, Mme Rabatel, M. Blein.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Pedrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Lambert, Malaval, Mme Gelas (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin, Laurent, Mme Vessiller (pouvoir à M. Buna), MM. Crimier (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Charrier, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 19 novembre 2007**Décision n° B-2007-5709**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension de l'IUT B - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant - Autorisation de signer un avenant de substitution**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2358 en date du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'IUT B à Villeurbanne. Ce marché a été notifié sous le numéro 050310 K le 31 janvier 2005 à l'entreprise Métropolis architectes associés, mandataire du groupement Métropolis architectes associés-Lebayle-Setam ingénierie-Voutay pour un montant total de 298 460 € HT, soit 356 958,16 € TTC.

Par courrier du 24 septembre 2007, la société Métropolis architectes associés a informé la Communauté urbaine que l'entreprise Construction énergies habitat avait repris l'activité du cotraitant Lebayle. Cette opération juridique a pris effet le 22 décembre 2006. En conséquence, pour poursuivre l'exécution du marché jusqu'à sa fin de validité, il est nécessaire de souscrire un avenant avec la société Construction énergies habitat, acquéreur de l'activité de l'entreprise Lebayle.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché numéro 050310 K conclu avec le groupement Métropolis architectes associés-Lebayle-Setam ingénierie-Voutay pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'IUT B à Villeurbanne.

Cet avenant a pour objet de substituer au cotraitant Lebayle l'entreprise Construction énergies habitat à la suite d'une reprise d'activité. Il n'a aucune incidence financière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,